

Le 9 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 juillet 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Nathalie Perreault, conseillère

2024-07-097 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 juillet 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-07-098 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 juillet 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant l'item suivant :

- MANDAT / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS / TECQ 2019-2024

Et en y ajoutant l'item suivant :

- NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ADOPTÉE

Le 9 juillet 2024

2024-07-099 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2024-07-100 **POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL CONCERNANT LA HAUSSE DES COÛTS DE LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE PROMENADE DE LA CMM**

ATTENDU QUE le gouvernement, à travers ses nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, exige aux municipalités des efforts de densification et que celles-ci doivent se faire en adéquation avec une offre de services de transport collectif structurant pour l'ensemble des secteurs;

ATTENDU QUE la densification est obligatoire pour diminuer la pénurie de logement sur le territoire de la province de Québec;

ATTENTU QUE la densification des municipalités doit être accompagnée d'une offre de services de transport cohérente afin de maintenir la fluidité des déplacements des résidents de ces secteurs;

ATTENDU QU'une part importante du déficit provient de décisions gouvernementales, notamment la mise en service du REM;

ATTENDU QUE le secteur d'activité qui contribue le plus à l'augmentation des GES est le transport routier;

ATTENDU QUE la contribution du gouvernement du Québec au réseau de transport collectif contribue à l'atteinte des engagements en matière de transition écologique et de mobilité durable fixée au sein de la Politique de mobilité durable 2030;

ATTENDU QUE le Fonds d'électrification et de changements climatiques (anciennement Fonds vert), dont la mission est entre autres de diminuer les GES au bénéfice des générations, pourrait être utilisé partiellement pour financer l'exploitation du transport collectif;

ATTENDU QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le règlement numéro 2023-107 modifiant le règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade (résolution CC23-035) lors de la séance du conseil d'administration tenue le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2023-107 établit la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade (TIV) à cinquante-neuf dollars (59 \$) à partir du 1^{er} janvier 2024, et ce, pour les 82 municipalités de la CMM;

Le 9 juillet 2024

ATTENDU QUE, selon l'Enquête Origine-Destination 2018, environ 2/3 des déplacements des résidents de la Couronne Sud se font au sein du secteur;

ATTENDU QUE les citoyens de la Couronne Sud ont besoin d'un transport structurant dans l'axe est-ouest leur permettant une meilleure fluidité sur le territoire;

ATTENDU QU'en 2023, un accord de principe avait été convenu entre les 5 secteurs de la CMM de redistribuer, dès 2025, les sommes de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à 59 \$ dans les secteurs où la taxe est prélevée, et ce, afin de permettre à la Couronne Sud soit de diminuer la facture actuelle ou d'investir dans le développement d'un rapport structurant est-ouest pour son secteur;

ATTENDU QUE cet accord de principe n'est pas respecté et que ce 59 \$ continuera, pour les années à venir, à être versé au fonds régional pour diminuer le déficit des modes métropolitains tels que le métro, les trains, le REM, etc.;

ATTENDU QUE les revenus provenant des automobilistes de la Couronne Sud (droit et taxe sur l'immatriculation et taxe sur l'essence) servent à diminuer les déficits des modes métropolitains;

ATTENDU QUE le 30 mai 2024, le conseil d'administration de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté à la majorité une augmentation de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, faisant monter celle-ci à 150 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE les quatre représentants de la Couronne Sud au sein du conseil d'administration de la CMM ont voté contre la hausse immédiate de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, afin de maintenir la pression sur le gouvernement d'explorer de nouvelles sources de financement pérenne au sein du cadre financier 2025-2028;

ATTENDU QUE chaque hausse de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade augmente le coût par habitant au sein des couronnes comparativement aux autres secteurs. À titre d'exemple, la taxe sur l'immatriculation à 150 \$ à partir de 2025 :

Secteurs de la CMM	Montant perçu de la TIV par véhicule	NB auto de promenade (Estimation en 2023)	Total de contribution de la TIV par secteur	% de contribution de la TIV par secteur	Population – janvier 2024	Coût par habitant (arrondi)
Agglomération de Longueuil	150 \$	246 771	37 015 650 \$	12 %	448 221	82 \$
Agglomération de Montréal	150 \$	798 918	119 837 700 \$	38 %	2 147 390	56 \$
Couronne Nord	150 \$	454 414	68 162 100 \$	21 %	720 582	95 \$
Couronne Sud	150 \$	350 321	52 548 150 \$	17 %	551 897	95 \$
Laval	150 \$	253 988	38 098 200 \$	12 %	450 629	84 \$
Total		2 104 412	315 661 800 \$	100 %	4 318 719	

ATTENDU QUE les revenus provenant des automobilistes de la Couronne Sud (droit et taxe sur l'immatriculation et taxe sur l'essence) servent à financer les modes métropolitains au centre de la région, et de moins en moins à financer les services de transport collectif utilisés par les citoyens de la Couronne Sud :

Le 9 juillet 2024

Secteurs de la CMM	NB auto de promenade (Estimation en 2023)	Montant perçu en droits d'immatriculation et taxes sur l'essence	% de contribution de la TIV par secteur	Population – janvier 2024	Coût par habitant (arrondi)
Agglomération de Longueuil	246 771	17 616 793	12 %	448 221	40 \$
Agglomération de Montréal	798 918	57 034 144	38 %	2 147 390	26 \$
Couronne Nord	454 414	32 440 267	21 %	720 582	45 \$
Couronne Sud	350 321	25 009 148	17 %	551 897	45 \$
Laval	253 988	18 132 009	12 %	450 629	40 \$
Total	2 104 412	150 232 361	100 %	4 318 719	

ATTENDU QUE les 5 secteurs de la CMM doivent s'entendre, avant le 25 septembre 2025, pour l'adoption d'une nouvelle politique de financement plus équitable pour tous les secteurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil :

- Exprime son désaccord envers la décision du conseil d'administration de la CMM de hausser dès maintenant la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à 150 \$, faute d'avoir exploré l'ensemble des options avec les gouvernements supérieurs;
- Demande au conseil d'administration de la CMM de révoquer sa décision concernant la hausse de la taxe sur l'immatriculation à 150 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025;
- Demande que les revenus provenant des automobilistes dans chacun des secteurs de la CMM puissent être alloués au déficit de chacun de ceux-ci.

QUE la nouvelle politique de financement prenne en considération :

- L'offre de service disponible pour chaque secteur/municipalité afin d'éviter de faire payer des secteurs/municipalités pour des services qu'ils n'ont pas sur leur territoire;
- À qui bénéficient les services, exemple : les industries, commerces, entreprises, tours de bureaux qui ont besoin d'avoir une desserte de transport en commun performante pour être attractif pour la main-d'œuvre en plus d'éviter les retards de celle-ci;
- L'utilisateur-payeur.

ADOPTÉE

2024-07-101

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2014-07-081 / POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

CONSIDÉRANT la résolution 2014-07-081 adoptant la Politique d'aide financière aux activités sportives;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Le 9 juillet 2024

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE REMPLACER l'article 3 par le suivant :

« 3. HOCKEY MINEUR DE L'ÎLE PERROT

La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil contribue financièrement au Hockey mineur de l'Île-Perrot via l'entente intermunicipale de gestion et d'opérations de l'aréna Cité-des-Jeunes. Ainsi, la Politique d'aide financière aux activités sportives ne peut être appliquée à cette activité.

Le parent d'un enfant inscrit au Hockey mineur de l'Île-Perrot **peut** présenter une demande de remboursement de frais d'inscription pour une autre activité figurant à la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives, et ce, au cours de la même année fiscale. »

Et, de remplacer la Liste des sports admissibles à la Politique d'aide financière aux activités sportives figurant à l' « ANNEXE A » par le tableau suivant :

«

LISTE DES SPORTS ADMISSIBLES À LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES		
HOCKEY (autre que HMÎP)	RINGUETTE	BASEBALL
SOFTBALL	SOCCER (autre que Soccer amical TV)	FOOTBALL
PATINAGE ARTISTIQUE	PATINAGE DE VITESSE	NATATION
PLONGEON	ARTS MARTIAUX	KIN BALL
GYMNASTIQUE	BASKETBALL	TENNIS
TIR À L'ARC	DANSE	VOILE

»

ADOPTÉE

2024-07-102 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent soixante-sept mille sept cent soixante-sept dollars et soixante-deux cents (367 767,62 \$).

ADOPTÉE

2024-07-103 AFFECTATION D'UNE SOMME DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À UN SURPLUS AFFECTÉ JEUNESSE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 juillet 2024

QUE ce conseil affecte du surplus accumulé non affecté (poste budgétaire 59-110-10) la somme de 10 400 \$ pour la création d'une affectation dédiée à la jeunesse « Excédent accumulé affecté – jeunesse ».

ADOPTÉE

2024-07-104 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-06-091 / ACQUISITION DE FLÈCHES DE SIGNALISATION / FORD 150 ET FORD 550**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER la résolution numéro 2024-06-091 en remplaçant le paragraphe suivant :

« QUE le conseil municipal entérine l'achat et l'installation d'une flèche de signalisation sur chacun des véhicules Ford 150 et Ford 550 au prix unitaire de 1 060 \$, taxes applicables non comprises. »

Par ce dernier :

« QUE le conseil municipal entérine l'achat et l'installation d'une flèche de signalisation sur chacun des véhicules Ford 150 et Ford 550, et ce, pour un montant de 6 387,65 \$, taxes applicables non comprises. »

ADOPTÉE

2024-07-105 **AUTORISATION DE DÉPENSES / TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / RÉPARATION DES NIDS-DE-POULE**

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin St-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer des dépenses liées à des travaux d'entretien du réseau routier local, et ce, pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, taxes applicables incluses.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-07-106 **MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES ET DÉFINITIFS ET GESTION DURANT L'APPEL D'OFFRES / TRAVAUX ADMISSIBLES / TECQ 2019-2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme de génie-conseil exp., 11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour la réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs et la gestion durant l'appel d'offres pour la réalisation de travaux de réfection du réseau d'aqueduc et reconstruction de chaussée

Le 9 juillet 2024

dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ), et ce, pour un montant de 26 500 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-07-107 **AUTORISATION D'UNE DÉPENSE / COLLECTE ET TRANSPORT DES SOLS DU DÉPÔT MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la dépense effectuée auprès de Les Entreprises Yves Lefebvre Inc., 1268, route Principale, Très-Saint-Rédempteur (Québec), J0P 1P1, liée à la collecte et au transport de sols du dépôt municipal, et ce, pour un montant de 17 520 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-07-108 **ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SON / CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le Centre d'équipement et de sonorisation Denis Inc., 195, rue Rachelle, Les Cèdres (Québec), J7T 1J9, pour la fourniture et l'installation d'un système de son au centre communautaire, et ce, pour un montant de 2 143,83 \$, plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024-07-109 **NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER madame Maide Lavigne à appliquer les divers articles des règlements municipaux numéros 567, 633, 650, 656, 660, 663 et 671 et à donner, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, des constats d'infraction le cas échéant.

ADOPTÉE

Le 9 juillet 2024

2024-07-110 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 h 58.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière